



**11^E CONGRÈS NATIONAL
DES RÉSEAUX
DE CANCÉROLOGIE**

23 & 24 septembre 2021 ■ Le Corum, Montpellier

Quel cadre national pour les dispositifs d'appui à la coordination ?

Quelle place pour la cancérologie ?

Samuel DELAFUYS

– *Direction générale de l'offre de soins*

Jean-Baptiste MERIC

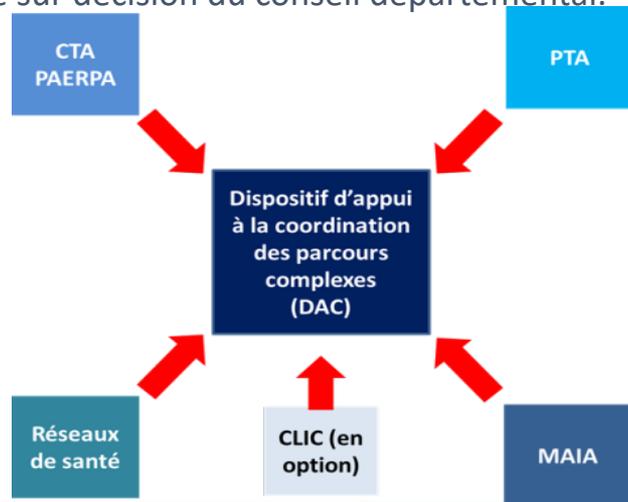
– *Institut national du cancer*



- Les dispositifs d'appui à la coordination (DAC) sont définis dans le cadre de l'article 23 de la loi du 23 juillet 2019 relative à l'organisation et de transformation de notre système de santé (OTSS).
- L'objectif est de proposer **un dispositif d'appui unique** pour les professionnels pour toute situation ressentie comme complexe quels que soient l'âge, l'autonomie, ou la pathologie de la personne.
- L'ensemble des dispositifs de coordination (réseaux de santé, MAIA, CTA, PTA) devront être unifiés dans ce dispositif unique d'ici à juillet 2022. Les CLIC peuvent être amenés à s'y joindre sur décision du conseil départemental.

2 objectifs principaux :

- Améliorer la lisibilité et l'efficacité des dispositifs
- Couvrir tout le territoire: un DAC par territoire





3 missions ont été confiées au DAC :



Dispositif d'appui
à la **coordination**

- **Assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels** qui comprend notamment l'accueil, l'analyse de la situation de la personne, l'orientation et la mise en relation, l'accès aux ressources spécialisées, le suivi et l'accompagnement renforcé des situations ainsi que la planification des prises en charge. Cette mission est réalisée en lien avec le médecin traitant, conformément à son rôle en matière de coordination des soins;
- **Contribuer avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants** en matière d'accueil, de repérage de situations à risque, d'information, de conseils, d'orientation, de mise en relation et d'accompagnement;
- **Participer à la coordination territoriale** qui concourt à la structuration des parcours de santé.
 - **Un dispositif unique notamment au service des patients atteints de cancer**



Dispositif d'appui
à la **coordination**

SITUATIONS COMPLEXES ? UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LE DAC

Qui sollicite le DAC ?

En priorité, les acteurs de l'accompagnement
(professionnels de santé,
sociaux et médico-sociaux...)
OU
les personnes
(adultes, patients,
usagers...)

... et dans quelles situations ?

Par exemple :
les personnes âgées
les personnes en situation
de handicap
les personnes atteintes
de maladies chroniques
...

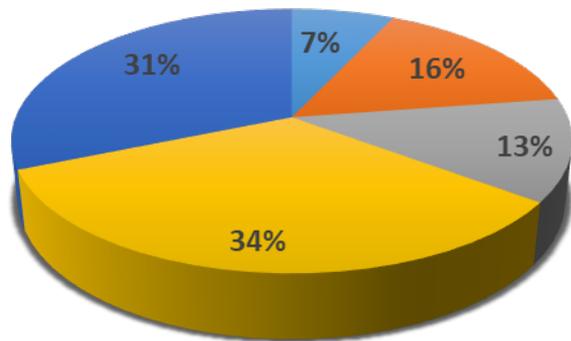
Pour ces situations
complexes, le DAC :
informe, oriente,
accompagne...

**... vers un parcours
de santé et de vie
coordonné entre
différents professionnels**

professionnels
médico-sociaux

professionnels
sociaux

professionnels
de santé



- Stade 0 - Rien, pas d'offre et/ou pas de dynamique
- Stade 1 - Dynamique en cours/coexistence de dispositifs
- Stade 2 - Convergence (relations formalisées)
- Stade 3 - Engagement dans l'unification
- Stade 4 - Unification achevée

Une dynamique qui se poursuit par rapport à 2020:

A date, 128 dispositifs déclarés par les ARS (+10 par rapport à 2020):

- 99 DAC constitués ou en projets (61 DAC constitués ou projets de DAC formalisés en 2020)

-20 projets de DAC en construction en 2021 (57 projets de DAC en construction en 2020)

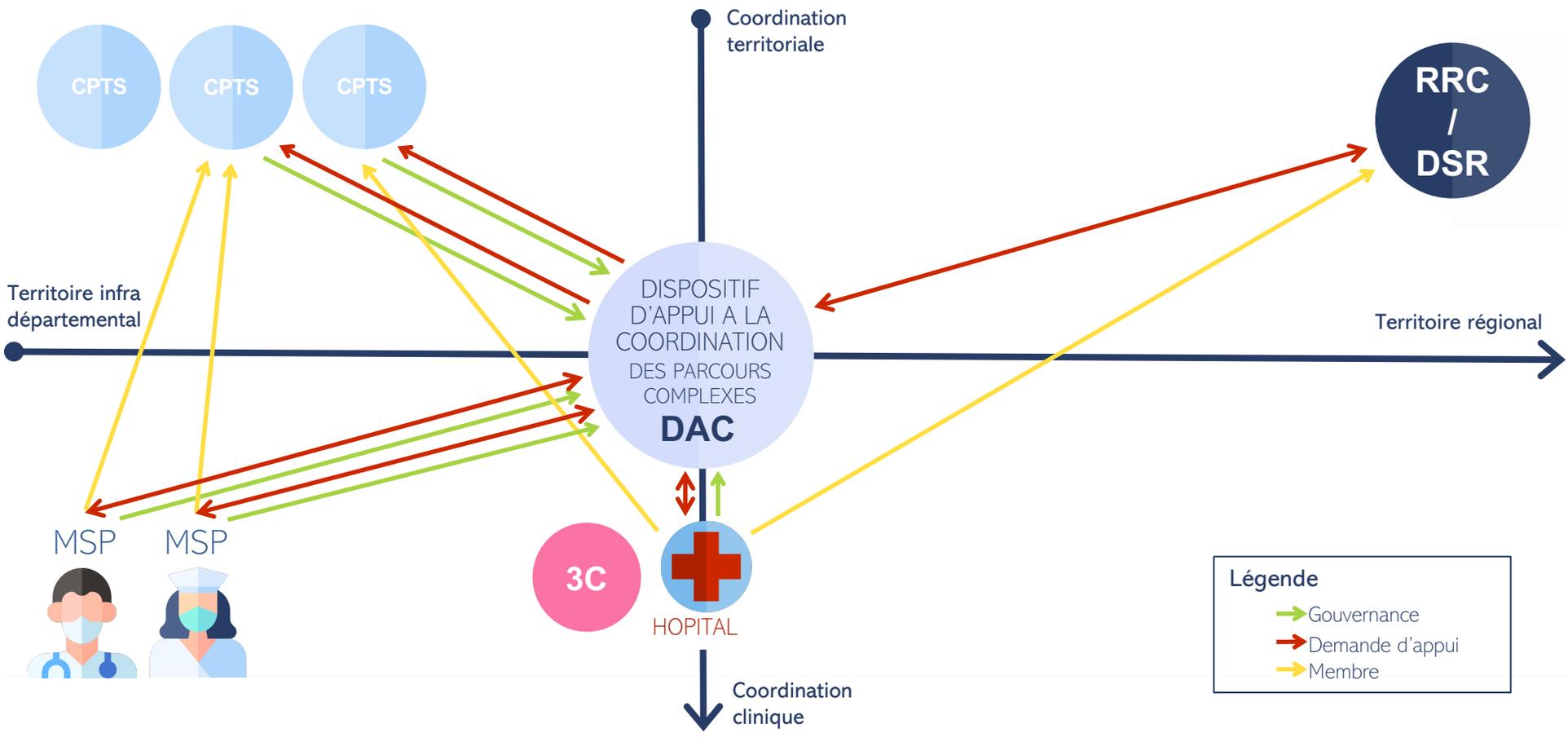
Stade
2,3,4

Stade
1

... mais un maillage national qui n'est pas encore réalisé :

- 9 territoires sans projet de DAC en construction (stade 0) (19 en 2020)

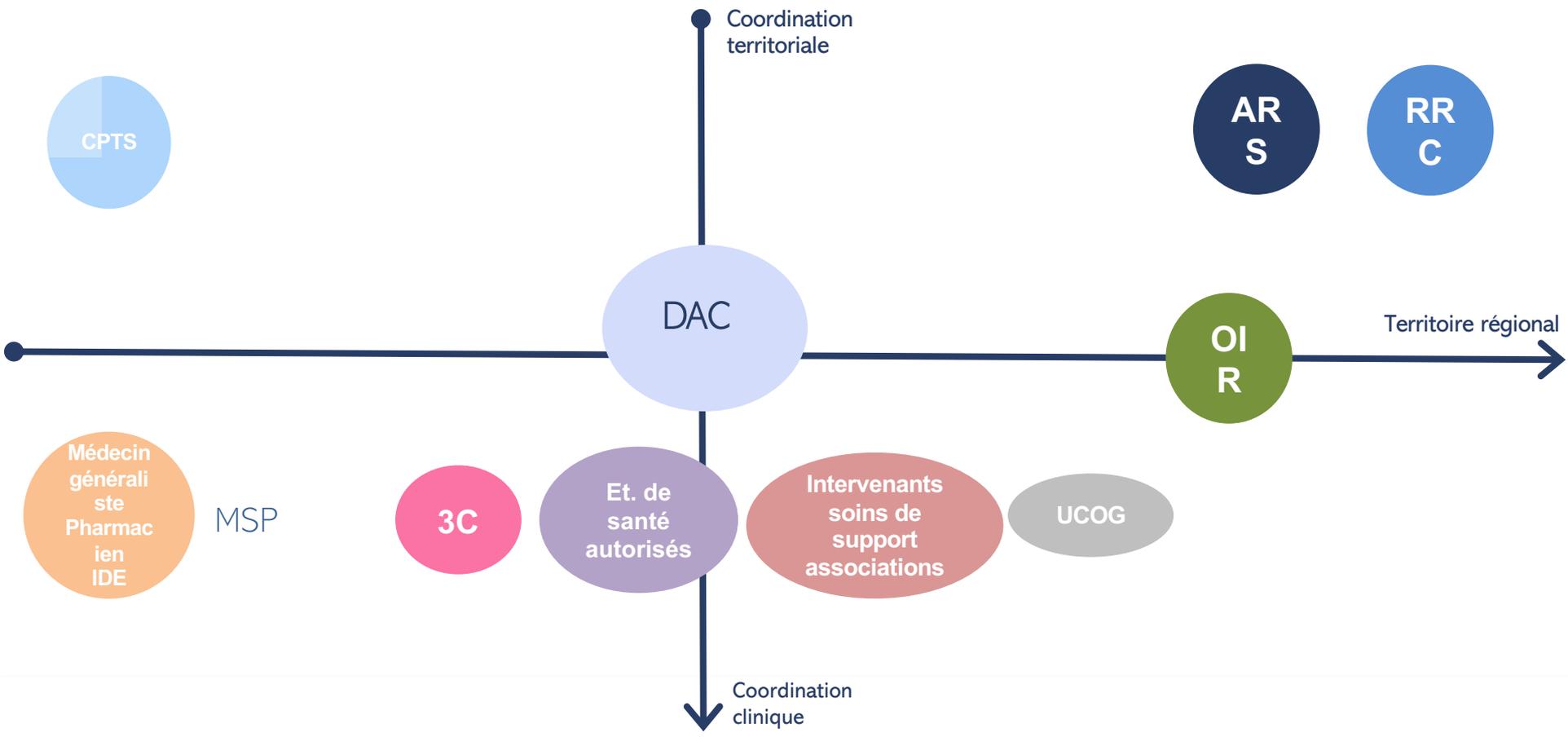
La grande variété de situations régionales demeure





Gradation :

- Intervention en **subsidiarité** avec intégration de la cancérologie (dont les réseaux territoriaux de cancérologie) : Coordination clinique des parcours et expertise des RRC au service du DAC
- Coordination territoriale partagée : RCC/DAC/CPTS...
- **DAC** :
 - apportent un appui aux parcours de santé complexes individuels de façon polyvalente
 - ont vocation à intervenir sur les parcours y compris dans le périmètre d'intervention des DSR (cancérologie et périnatalité).
- **DSR** : interviennent en qualité de ressource experte thématique et de promoteur de bonnes pratiques de coordination entre acteurs.





RRC/DSR : Décret de mars 2021 ne remet pas en question les missions des RRC définies par l'instruction DGOS/R3/INCA/2019/248 du 2 décembre 2019

Missions complémentaires RRC/DAC :

DSR / RRC	DAC
Accompagner les évolutions de l'offre de soins (lisibilité, coordination, innovations)	Collaboration opérationnelle avec les acteurs de leur territoire Orientation des professionnels, le cas échéant des personnes, planification du suivi
Promouvoir des actions coordonnées en cancérologie, adulte, pédiatrique et gériatrique (du premier recours aux 3C)	Faciliter l'orientation vers le professionnel adapté en respectant le choix du patient
Soutenir la qualité/sécurité des pratiques dans le parcours des patients	Eviter les ruptures ou redondances de parcours
Accompagner les acteurs pour la spécificité cancérologie via des actions d'information et de formation	Informers les professionnels, le cas échéant les patients et les proches des ressources disponibles sur le territoire (médicales, paramédicales, sociales, etc.)



Exemples d'actions des DAC en cancérologie :

- Appuyer l'orientation des patients vers l'établissement et les professionnels de santé adéquats lorsque le médecin traitant en fait la demande
- Favoriser le maintien à domicile quand la situation du patient le permet
- Contribuer à l'orientation vers les professionnels des soins de support adaptés suite au repérage des besoins
- Assurer la coordination du parcours SOS en ville et assurer le suivi et le lien avec le médecin référent et le médecin traitant ;
- Informer et appuyer les aidants en fonction des besoins ;

Stratégie décennale de lutte contre les cancers:

- Coordination des parcours de patients atteints de cancers de mauvais pronostics : situations complexes donc un rôle accru pour les DAC



Projets en cours :

- Renforcer l'animation et les missions des structures de coordination en cancérologie :
 - **RRC** : missions en 2019 et labellisation en 2021
 - **3C** : référentiel des missions en 2022
 - **OIR** : évolution de leur structuration et redéfinition de leurs missions : 2021/2022
 - **UCOG** : référentiel missions en 2022

- Stratégie décennale
 - Investir les missions de prévention
 - Repérage et traitement des séquelles liées à la maladie et au traitement
 - Gestion des parcours accidentés dans les cancers de mauvais pronostic
 - Accompagnement renforcé des patients et des proches aidants reposant sur le repérage de leurs fragilités



Nous vous remercions pour votre attention

